

urbanisme

De: YANN JACQUET [REDACTED]
Envoyé: dimanche 25 mai 2025 23:05
À: urbanisme; mairie
Cc: [REDACTED]
Objet: Observation suite enquête publique modification PLU
Pièces jointes: Plan de situation.png; Projet surface habitable.pdf

Bonjour Madame,

Suite à notre entretien téléphonique de ce vendredi 23 mai, je vous transmets par écrit notre demande vis à vis de l'enquête publique et la révision du PLU en cours.

Nous avons acquis le 19 décembre dernier un bien immobilier situé 181, chemin du Haut Mizériat à St Didier, parcelle cadastrale ZX71.

Ce bien est visé dans l'enquête publique et suite aux échanges de mon conjoint avec le commissaire enquêteur nous avons quelques questions.

Dans le projet de modification, il est mentionné une possibilité de changement de destination de 200 mètres carré au sol, le bâtiment désigné sur l'enquête fait environ 96 m².

Nous souhaiterions d'abord aménager et agrandir la partie habitable actuelle (Pièce n°1, 2 et 3 du plan joint).

Les pièces n°4, 5 et 6 possèdent des cheminées, tomettes ou évier. D'après nos connaissances du sujet, ces pièces seraient donc des annexes et pourraient être aménagées en habitation.

Il existe également une autre pièce non attenante à la partie habitable actuelle avec cheminée et tomette (environ 40m²). Cette pièce se trouve au coin nord-est de la parcelle et est reliée aux annexes de l'habitation par une remise (pièce 8 sur le plan joint), et une autre remise d'environ 25m² (pièce 7) est contiguë à l'habitation actuelle.

1-Dans le cas d'un dépôt de permis de construire notre analyse est-elle la bonne sur les pièces annexes qui étaient d'anciens logements et sont donc aménageables?

2 -En plus de la partie désignée dans l'enquête publique (vert sur plan de situation joint), est-il possible d'ajouter environ 80m² de remises contiguës à l'habitation et/ou entre deux anciens logements (pièce 7 et 8 / jaune sur le plan de situation) afin de rendre habitable les parties de l'immeuble qui se suivent ?

Dans l'attente d'un retour de votre part,
Cordialement.

Yann JACQUET [REDACTED]

Catherine CARLES [REDACTED]



